

PROVINCE DE QUÉBEC

CANTON D'ORFORD

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2016**

---

Le lundi 17 octobre 2016, séance extraordinaire du conseil municipal du Canton d'Orford, tenue à la mairie à 12 h sous la présidence de M. le maire Jean-Pierre Adam.

Présences : Les conseillères Nycole Brodeur, Cécile Messier et les conseillers Robert Dezainde, Réjean Beaudette, Marc-Gilles Bigué et Robert Paquette

- M<sup>me</sup> Danielle Gilbert, directrice générale
- M<sup>me</sup> Brigitte Boisvert, avocate et greffière

Absence : Le conseiller Réjean Beaudette

M. le maire, Jean-Pierre Adam, constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte.

Avis de convocation

---

Le conseil constate que l'avis de convocation a été signifié au conseiller absent, comme requis par l'article 153 du *Code municipal du Québec*, et demande à la greffière d'en faire mention au procès-verbal.

2016-10-284

Approbation de l'ordre du jour

---

**1. OUVERTURE**

1.1 Approbation de l'ordre du jour

**2. ADMINISTRATION**

**3. FINANCES**

**4. URBANISME**

**5. ENVIRONNEMENT**

**6. TRAVAUX PUBLICS**

6.1. Autorisation donnée au «M. Bernard Lambert, directeur voirie et infrastructures» afin de procéder aux travaux de finition du sentier de marche dans le Parc de la Rivière-aux-Cerises

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**8. AVIS DE MOTION**

**9. PROJET DE RÈGLEMENT**

**10. RÈGLEMENT**

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS À OBJET LIMITÉ RÉSERVÉE AU PUBLIC**

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par : Robert Paquette

D'approuver l'ordre du jour présenté par M. le maire, Jean-Pierre Adam.

**Adopté à l'unanimité**

Présence dans la salle : 0 personne

2016-10-285

Autorisation donnée au «M. Bernard Lambert, directeur voirie et infrastructures» afin de procéder aux travaux de finition du sentier de marche dans le Parc de la Rivière-aux-Cerises

---

Considérant que la municipalité désire mettre en place de nouveaux aménagements récréatifs au Parc de la Rivière-aux-Cerises afin d'augmenter l'offre de récréation et de loisir pour les citoyens et visiteurs;

Considérant que ces aménagements visent un accès toute saison ainsi qu'une accessibilité universelle;

Considérant qu'il y a lieu de mettre en place un nouveau revêtement de l'anneau de marche sur 327 mètres donnant accès aux personnes à mobilité réduite, aux clientèles toutes saisons et offrant un potentiel récréatif plus grand;

Proposé par : Marc-Gilles Bigué

D'autoriser M. Bernard Lambert, directeur voirie et infrastructures à procéder aux travaux de finition du sentier de marche dans le Parc de la Rivière-aux-Cerises pour un montant de 28 000 \$, dont un montant de 4 000 \$ étant puisé à même le fonds général et un montant maximum de 24 000 \$ étant puisé à même le fonds de parc et terrain de jeu.

**Adopté à l'unanimité**

**Période de questions à objet limité réservée au public**

**2016-10-286**

Levée de la séance

---

Proposé par : Nycole Brodeur

De lever la séance extraordinaire. Il est 12 h 05.

**Adopté à l'unanimité**

---

Jean-Pierre Adam  
maire

---

Brigitte Boisvert, avocate  
greffière